

GARDEZ VOS DISTANCES POUR VOTRE SÉCURITÉ



En bref – Entretien hivernal

- Le Ministère de la Voirie et de l'Infrastructure de la Saskatchewan a 85 sections d'entretien hivernal partout dans la province et gère un parc de plus de 300 camions chasse-neige.
- Des employés du Ministère inspectent souvent les routes de la Saskatchewan afin de déterminer s'il est nécessaire de procéder au déneigement ou à l'épandage de sel, de sable ou les deux, et pour faire des comptes rendus sur les plus récentes conditions routières à la ligne d'assistance automatisée du système routier (Highway Hotline). Les équipes de nuit (Night Riders) examinent les conditions routières à Regina, Moose Jaw, Saskatoon et Prince Albert et empruntent des parcours qui font jusqu'à 500 kilomètres pour faire un rapport sur les conditions routières et effectuer le déneigement et le déglacage 24 heures par jour.
- Les routes de la province sont déneigées et déglacées par ordre de priorité selon le classement des routes et les débits de circulation (débit journalier moyen d'une année – DJMA).
- **Niveau 1 – Routes et chemins interprovinciaux dont le DJMA est supérieur à 1 500 véhicules**
- La plus haute priorité est accordée aux routes interprovinciales importantes et aux chemins et routes de banlieue qui relient des communautés comptant 3 000 habitants et plus. Par exemple, les routes 1, 7, 10, 11, 16 et 39 sont des routes de niveau 1.
 - Le déneigement débute dès que possible ou après une accumulation de 3 cm de neige au sol.
 - Le déneigement des voies de circulation est effectué dans les six heures qui suivent la fin d'une tempête. Ce délai peut être plus long lors de circonstances exceptionnelles.
 - Le déglacage est effectué ou la situation est évaluée dès que possible, dans les six heures qui suivent la fin d'une tempête.
- **Niveau 2 – Routes dont le DJMA se situe entre 300 et 1 500 véhicules**
 - Le déneigement des voies de circulation est effectué dans les 12 heures qui suivent la fin d'une tempête.
 - Le déglacage est effectué ou la situation est évaluée dans les 12 heures qui suivent la fin d'une tempête.

- **Niveau 3 – Routes dont le DJMA est inférieur à 300 véhicules**
 - Le déneigement commence dès que les ressources sont disponibles, de sorte que le service sur les routes de niveau 1 et 2 ne soit pas compromis. Le déneigement est effectué dans les 24 heures qui suivent la fin de la tempête.
 - Le déglçage est effectué ou la situation est évaluée dans les 24 heures qui suivent la fin d'une tempête.

L'équipement de déneigement et de déglçage est mobilisé avant, pendant et après les tempêtes. Les conducteurs sont en mesure d'offrir un service tous les jours, 24 heures par jour.

- Lors de tempêtes violentes, l'équipement est retiré des routes pour assurer la sécurité des conducteurs et des automobilistes qui pourraient s'y trouver. Selon Environnement Canada, la « visibilité nulle » correspond à une visibilité de moins de 200 mètres. Dans ces conditions, le travail effectué par l'équipement d'entretien des routes ne commencera pas tant que la visibilité ne se sera pas améliorée. L'équipement qui se trouve déjà sur les routes peut être rappelé lorsque la visibilité est réduite à 100 mètres.
- Le vent joue presque toujours un rôle dans la gravité des conditions de neige et de glace sur une route. La poudrierie basse est l'un des aspects les plus difficiles de l'entretien hivernal des routes. Lorsque la poudrierie basse et les amas de neige sont considérables ou que les précipitations sont abondantes, la neige colle sur la chaussée lorsqu'on épand du sel ou d'autres produits de déglçage, formant ainsi une croûte de glace et des ornières importantes.
- L'efficacité du sel de voirie commence à diminuer à des températures inférieures à -6 °C. Par exemple, à une température de -1 °C, 1 kg de sel fait fondre 46,3 kg de glace, tandis qu'à -23 °C, 1 kg de sel fait fondre seulement 3,2 kg de glace.
- N'oubliez pas que la distance de freinage est beaucoup plus longue sur les routes couvertes de glace et de neige. Sur la neige fondante, la distance requise est multipliée par deux, sur la neige molle ou poudreuse, elle est multipliée par trois, et sur la neige compactée, elle est multipliée par quatre. Sur les routes couvertes de glace, la distance pour arrêter votre véhicule peut être multipliée par 12! Souvenez-vous également que les ponts et les passages supérieurs peuvent être glissants même lorsque le reste de la chaussée ne l'est pas.
- Le Ministère peut fermer temporairement une portion de route pendant ou après une tempête hivernale pour des raisons de sécurité publique (visibilité limitée, présence d'obstacles sur la chaussée ou état dangereux de la chaussée). Des portions de route peuvent donc être fermées en raison de la visibilité nulle, parce qu'elles sont bloquées par la neige ou couvertes de glace, ou encore en raison d'amoncellement de neige ou d'accidents de la circulation qui bloquent la chaussée.

- La **ligne d'assistance automatisée du système routier** offre au public les derniers renseignements (en anglais) sur les conditions routières et la conduite sur les routes. Pendant les mois d'hiver, les conditions routières sont mises à jour à 8 h, 10 h et 15 h ou dès qu'il y a des changements connus qui ont une incidence sur l'état des routes. Ce service est offert 24 heures par jour, 7 jours par semaine. Les conditions présentées sont celles qui étaient courantes lors du dernier rapport. Nous invitons les automobilistes à faire preuve de prudence et de vigilance, car les conditions peuvent changer.

Pour voir la carte des conditions routières ou consulter le rapport, visitez le www.highways.gov.sk.ca. (en anglais)

Pour les appareils mobiles, visitez le <http://roadinfo.telenium.ca/mobile.html>.

Numéros de téléphone:

- Réseau cellulaire de SaskTel : ***ROAD**
- Numéro sans frais partout au Canada : **1-888-335-7623**
- Regina et les environs : **787-7623**
- Saskatoon et les environs : **933-8333**